

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Vendredi 27 juillet 2012 à 9H30
à la Mairie du Plan de la Tour,
salle du Foyer Marie Mauron

PROCES VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2012 :

Pour les communes :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Y.P. DUTEURTRE, Conseiller Municipal à la commune du Plan de la Tour,
- M COURCHET, Adjoint au maire de La Garde Freinet,
- Dominique CORDOLA, adjointe au maire du Rayol Canadel sur Mer
- André LANZA, Conseiller municipal à la commune de Grimaud
- Edith TESSON, 1ère Adjointe au maire de la Croix-Valmer
-

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.P.M.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Marie FRANQUEZA, élue de la C.C.I.V.
- Frédéric ROUX, Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Jean-Daniel TAVE, vice-Président de la Chambre des Métiers du Var
- Nicole TRONCHE, Présidente de l'U.D.V.N.

Autres personnes présentes :

- Aniouchka WAISSE, Directrice du développement économique de la Communauté de communes « Cœur du Var »
- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association

Cinq pouvoirs ont été envoyés.

- François de CANSON, Maire de la Londe Les Maures
- Patrick MARTINELLI, Maire de Pierrefeu du Var

- Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet
- Jean Michel ABEILLE, représentant l'U.P.V.
- Antoine PASTORELLI, représentant la F.D.S.E.A. du Var.
-
- Loic DE SALENEUVE et Anne-Cécile AUDRA représentant la Chambre d'Agriculture du Var sont excusés.

Le quorum étant atteint : dix huit membres présents ou représentés, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 ainsi que celles des 16 avril et 23 mai 2012
- Présentation du rapport d'activité pour l'année 2011
- Approbation des comptes 2011
- Quitus à donner au Conseil d'Administration
- Affectation du résultat de 2011
- Activités en cours pour 2012 – Perspectives 2013
- Projet de budget et appel de cotisations pour 2012
- Questions diverses

Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour, qui a mis à disposition de l'association la salle "Marie Mauron", adresse aux personnalités présentes quelques mots de bienvenue, et demande que soit convoqué régulièrement Grégory CORNILLAC.

Jean-Michel COUVE informe que le Maire de VIDAUBAN sera de nouveau membre de l'association et qu'il conviendra de lui faire parvenir les invitations aux différentes réunions, et de lui adresser les appels à cotisations.

I Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 ainsi que celles des 16 avril et 23 mai 2012

Jean-Michel COUVE rappelle que les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales ont été transmis par mail. Celui du 26 juin se trouve dans les dossiers remis ce jour.

Après avoir laissé le temps aux membres de l'association de relire le dernier procès verbal, il propose de passer aux votes pour l'adoption des trois procès-verbaux.

Frédéric ROUX souhaite que soient mentionnées ses excuses pour son absence à l'assemblée générale du 26 juin, pris par d'autres obligations professionnelles il n'avait pu se rendre disponible ce jour.

Dominique CORDOLA apporte une précision quant au GEOPARK qu'elle a visité dernièrement et qui se situait en Slovénie.

Personne ne demandant plus la parole, les procès-verbaux de trois dernières réunions sont adoptés à l'unanimité.

II Présentation du rapport d'activité 2011

Jean-Michel COUVE rappelle les différentes dates de réunions de l'association ainsi que les actions entreprises au cours de l'année 2011.

A. Actions entreprises en 2011 :

L'association s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2011

- Conseil d'Administration le 25 mars 2011 au Plan de la Tour : préparation de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2010, orientations pour l'année 2011
- Assemblée générale le 06 mai 2011 au restaurant l'Oustalet au Cagnet des Maures : approbation des comptes 2010 et présentation du rapport d'activité.
- Assemblée générale le 09 juin 2011 au Plan de la Tour, salle du Conseil Municipal : présentation de M Hervé PASSAMAR, chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des trois cahiers des charges d'études dans le cadre de la finalisation du Projet d'aménagement et de développement durable du Territoire des Maures.
- Assemblée générale le 23 septembre 2011 au restaurant l'Oustalet au Cagnet des Maures : présentation par Hervé PASSAMAR de son rapport sur l'avancement des travaux entrepris au cours de ces trois derniers mois. Perspectives d'ici à la fin de l'année et plan de charges pour l'année 2012.
- Assemblée générale mixte le 02 décembre 2011 au complexe sportif Henry Gros à Cavalaire : assemblée générale extraordinaire : modifications des statuts , assemblée générale ordinaire : état d'avancement de la mission d'Hervé PASSAMAR

Le territoire exceptionnel des Maures est à la fois remarquable à plus d'un titre et menacé : espace naturel, mais pauvre par nature, il est sans cesse affaibli par les incendies, l'urbanisation et le réchauffement climatique. Son littoral est d'une grande attractivité touristique mais il souffre de déséquilibres dus aux sur fréquentations et à une activité trop monovalente et saisonnière. Enfin, sa plaine agricole pourtant connue pour la qualité de ses produits connaît un taux de chômage élevé. Tout ceci a conduit l'Association APDDTM à envisager et mettre en œuvre un programme de développement durable liant ces trois espaces.

Au cours de l'année 2011 et dans la poursuite de ses actions, l'association a décidé de mettre en œuvre ce programme de travail orienté en deux axes :

1°) Lancement des études sur le Pôle économique, le Centre Environnemental méditerranéen, le Schéma de développement durable touristique.

Il a été rappelé que l'association doit être un lieu d'échanges, et doit permettre de mettre en route des études de faisabilité et de programmation des actions inscrites prioritairement dans la Charte de Pays en 2009.

Ce programme de travail a été validé au cours de l'assemblée générale du 09 juin 2012 au cours de laquelle une mission d'appui à ce projet a été proposée à Hervé PASSAMAR.

2°) Stratégie d'information et de communication.

Afin de faire connaître ce projet, de le développer et parfaire cette vaste étude, il est suggéré d'ouvrir l'association aux citoyens. En ce sens la modification des statuts a prévu d'intégrer un troisième collègue d'adhérent.

Ce programme de travail a été étudié le 02 décembre 2011.

A.a Assemblée générale du 06 mai 2011

Elle a approuvé le rapport d'activité et les comptes de l'année 2010, et abordé les projets pour l'année 2011.

Il ressortait du bilan de l'année 2010, un résultat bénéficiaire de 8.568€ . L'assemblée a voté l'affectation de ce résultat bénéficiaire en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 8.900€ .

Dans ses orientations pour l'année 2011, l'association a souhaité lancer des études de faisabilité pour trois dossiers :

- Pôle économique
- Centre environnemental méditerranéen, formations
- Nouveau Schéma de tourisme durable

sur un même territoire : les Maures.

A cette occasion il a été rappelé que le territoire des Maures, du littoral à la plaine agricole des Maures, en passant par les espaces forestiers, bénéficie d'atouts considérables qu'il convient d'exploiter, de promouvoir, et surtout de lier étroitement. Si les espaces littoraux connaissent en été une forte fréquentation, si le développement de l'urbanisation et les effets de la Loi littorale ne permettent plus d'envisager de nouveaux équipements structurants, il faut pouvoir aménager le territoire, plus au nord, vers les cantons du Luc en Provence, en particulier au Cagnet des Maures et favoriser à cet endroit des aménagements économiques, adaptés et durables en lien étroit avec tout notre territoire, ce qui permettrait de favoriser la création de nombreux emplois dans ces territoires non-littoraux, de désengorger le littoral et de promouvoir un tourisme durable tout au long de l'année, et non plus qu'estival.

Ceci a nécessité la mise en œuvre d'un dispositif d'animation et de gestion permettant l'atteinte de nos objectifs.

Pour le suivi, la rédaction des cahiers des charges, et le choix des partenaires missionnés pour ces études, l'association devait confier à un prestataire qualifié cette mission.

Il a été rappelé que Stéphane de Poncins n'avait pas la disponibilité suffisante pour assumer sa mission et nous assister dans l'élaboration des cahiers des charges des 3 études (Pôle économique, Centre environnemental méditerranéen, nouveau Schéma de développement touristique durable), ainsi que pour le choix des prestataires sur chacun de ces thèmes.

Le Président, Jean-Michel COUVE, a pris contact avec l'Agence de développement et de

valorisation du Patrimoine, créée en 2001, qui intervient sur l'ensemble du territoire national en convention avec le Ministère de la Culture avec un ancrage en région PACA. Les missions actuelles de l'ADVP sont : appui aux acteurs locaux pour l'élaboration et la conduite de projets territoriaux et de schémas directeurs, coopérations internationales et programmes européens Cette agence conduit des coopérations avec la Maison des Sciences de l'Homme de Paris, avec l'Université Paris I Sorbonne et en partenariat avec des acteurs économiques, scientifiques et institutionnels.

Son directeur, Hervé PASSAMAR, dispose de compétences reconnues dans les domaines économique, culturel et social, et a dirigé plusieurs initiatives dans le cadre des programmes européens. Il a indiqué être très intéressé par notre démarche. L'association l'a sollicité pour intervenir à nos côtés.

Au cours de cette réunion, a été abordée la possibilité d'un financement à titre exceptionnel auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, l'association devant adresser le dossier de demande de subvention avant le 30 septembre 2011.

A.b Assemblée générale du 06 juin 2011

L'ordre du jour de cette réunion consistait en la présentation d'Hervé PASSAMAR, et l'acceptation définitive de la convention établie entre les deux parties.

Hervé PASSEMAR est détenteur d'un D.E.A. d'économie des ressources humaines, d'un diplôme d'administration des entreprises de l'IAE d'Aix en Provence. Il dispose de compétences particulières dans les domaines :

* études, recherches, diagnostics et évaluations dans les champs culturels économiques et sociaux

* conception et animation de projets territoriaux

* études de faisabilité

Il dirige depuis 7 ans l'Agence de développement et de valorisation du Patrimoine, association sous convention avec le Ministère de la Culture.

Il a exprimé un réel intérêt pour le projet défendu par l'association. La démarche complexe d'un tel projet demande un investissement important, et une présence active sur le terrain, auprès des partenaires socio-économiques du territoire.

A son avis, il faut rester dans l'idée que ces études doivent déboucher sur des actions opérationnelles. En conséquence de quoi, il est important de s'attacher à la faisabilité de ces projets. Ces trois études au sein d'un projet global doivent trouver une cohérence et une transversalité totale

A.c Assemblée générale du 23 septembre 2011

1°) Demande de subvention

C'est dans une démarche active, volontariste que l'association a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'objectifs issus du diagnostic avec :

- la réalisation d'un nouveau Schéma de tourisme durable

- la création d'un Pôle économique
- la création d'un Centre de formation et de recherche environnemental Méditerranéen.

Le budget prévisionnel de cette action prévoit un montant de charges pour 137.500€, financé en partie par la subvention, en partie par les produits de gestion courante de l'association. Les charges prennent en compte les honoraires d'Hervé PASSAMAR, des bureaux d'études qui seront choisis, des frais de publicité, de déplacements nationaux et européens et les frais de gestion courante.

Le dossier de demande de subvention a été transmis le 22 juillet au Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement. Il porte sur une somme de 130.000€

Compte tenu du temps qui nous était imparti, les actions présentées dans cette demande ont débuté avec l'arrivée d'Hervé PASSAMAR, au cours du second trimestre 2011 et se sont poursuivies au cours du premier semestre 2012.

La demande de subvention a été instruite et accordée fin août, par les services du Ministère.

2°) Présentation du rapport d'Hervé PASSAMAR

Au cours de l'été, Hervé PASSAMAR, a rencontré de nombreux interlocuteurs : douze rencontres ont été conduites avec des élus, partenaires et personnes ressources. Un document de synthèse présentant l'état d'avancement de la mission a été réalisé et présenté au cours de cette assemblée générale.

Au travers des premiers retours, il a été remarqué une forte adhésion aux principes et objectifs du programme d'action.

Chacun s'est attaché à rappeler :

- la nécessité d'un mode de développement économique prenant en compte les spécificités du territoire.
- le rééquilibrage des flux touristiques
- la nécessité d'implanter des activités économiques nouvelles sur des territoires fragiles et délaissés

Au cours de ce rapport, a également été abordé le plan d'action avec la programmation des études, la communication et la mobilisation devant permettre de diffuser largement le projet de l'association et son état d'avancement.

A .d Assemblée générale du 02 décembre 2011

Lors de cette assemblée générale, un rappel et un état d'avancement des travaux de l'année 2011 a été présenté.

Treize rendez-vous ont été obtenus entre le mois de septembre et la fin novembre.

Parallèlement, six réunions de travail entre le Président, Jean-Michel COUVE, et Carole BLION ont eu lieu.

Une première phase de sensibilisation/mobilisation des élus et partenaires de l'Association a permis d'établir un état des lieux des attentes et besoins des acteurs locaux, et de préciser les contenus des études. A ce titre, l'intérêt pour la création d'un Geopark est apparue fortement, ce qui a conduit l'association à intégrer cette thématique à son programme d'études. Labellisé par l'Unesco, ce dispositif semblait en effet correspondre aux caractéristiques du projet porté par l'association : développement durable, tourisme culturel et scientifique, valorisation et protection du patrimoine naturel.

Ainsi, à la fin du mois de novembre, dans le cadre de la mission d'appui à l'association, 25 rendez-vous avec des élus, partenaires divers et personnes ressources avaient été réalisés.

Cette phase d'entretiens avec les membres de l'association a été finalisée fin Décembre, avec une dizaine de rendez-vous complémentaires. Les rendez-vous avec les personnes qualifiées et institutions se poursuivant bien entendu tout au long de la mission.

Cette phase, a permis la mobilisation des partenaires, des retours et propositions, des demandes d'informations.

Globalement, il ressort des ces entretiens :

- Un très fort souci d'opérationnalité, la priorité donnée à des actions concrètes,
- Des questions relatives au financement de l'association au deuxième trimestre 2012,
- Une inquiétude liée à la démobilisation de certaines communes,
- Le très fort intérêt pour le projet de Géopark évoqué lors de la dernière AG,
- La nécessité de revitaliser l'association, de l'ouvrir à de nouveaux membres,
- Les principaux constats et orientations de l'association sont partagés : développement économique prenant en compte les spécificités du territoire, rééquilibrage des flux touristiques et la nécessité d'agir concrètement et de manière rapide sur un axe « visible ».

Nous envisagions la publication des appels d'offre des trois études thématiques à compter du mois de Novembre, mais n'avons pu les publier avant la fin de l'année. En effet, nous avons reçu fin Octobre la convention attribuant la subvention du Ministère de l'Environnement ; il était impossible d'engager la démarche d'étude sans garantie de l'obtention de cette subvention.

Enfin et surtout, certaines évolutions et des éléments propres à chaque axe et conditionnant fortement le contenu des études restaient à préciser et à articuler aux orientations de nos partenaires. De plus, la dynamique propre à la démarche entreprise ouvre de nouvelles perspectives qu'il convient d'intégrer à nos travaux.

Nous avons donc positionné ainsi nos différentes études :

1 Pôle économique :

La Communauté de Communes « Cœur du var » peut devenir la structure porteuse de

contenus apportés par l'association qui devient force de proposition. Ce partenariat n'implique aucune fusion, mais organise des complémentarités.

Ce positionnement vaut également pour l'ensemble des actions conduites auprès de nos différents partenaires : nous veillons ainsi à l'articulation avec le Syndicat mixte et la Charte forestière à laquelle on se réfère.

Nos différentes démarches auprès de la Communauté de Communes « Cœur du var » et les deux réunions conduites avec le Président et l'équipe nous ont incité à privilégier un partenariat avec le projet « Var Ecopole » porté par la Communauté de Communes. Celui-ci pouvant prendre la forme d'une intégration des axes « Pôle économique » et « Centre Environnemental Méditerranéen » conduits par l'association au sein du projet Var Ecopole ; nous y avons vu un intérêt majeur et une opportunité très favorable. Dans ce contexte, l'association peut fournir l'ingénierie de projet, l'expertise qui y est associée et des éléments de développement concrets. Ceci correspond de plus au positionnement de l'association, qui n'a pas vocation à gérer de manière opérationnelle des activités, mais mettre à disposition idées, projets, études de faisabilité.

Le programme que nous avons envisagé de promouvoir au sein de «Var Ecopole » est basé sur la création d'une offre de promotion économique innovante et globale dont la pertinence et les éléments de faisabilité seront analysés par l'étude mise en œuvre à cet effet. Ce dispositif comporte deux axes :

- **Un centre d'affaires** : accueil d'entreprises, services divers, espaces, flexibles et évolutifs, services offerts : assurances, chauffage, climatisation, surveillance, communication, téléconférences, mobilier, secrétariat, service postal, etc.

Ceci répond à plusieurs motivations pour l'entreprise : localisation (à la croisée des autoroutes), facilitation entrepreneuriale, souplesse, regroupement thématique (cluster) d'acteurs économiques intervenant sur un même secteur d'activité, en l'occurrence des activités liées à l'environnement et au développement durable.

- **Un centre de Congrès** : accueil de manifestations, d'évènements, de séminaires et proposant à proximité tous les services associés (hébergement, restauration, loisirs)

La logique économique développée, au-delà du dispositif évoqué ci-dessus, sera centrée sur les activités environnementales, dans une logique de valorisation et de diffusion de ressources propres au territoire des Maures.

L'étude réalisée dans ce domaine s'attachera à préciser et qualifier les besoins des entreprises, les dispositifs d'accueil et d'appui existants, l'opportunité d'un tel dispositif, les coûts prévisionnels d'aménagement et fonctionnement, les modalités internes de fonctionnement, le partenariat à mettre en œuvre.

2 Centre Environnemental Méditerranéen :

Egalement positionné sur le site Var Ecopole et fonctionnant en interaction avec le Pôle économique, véritable lieu ressource des métiers et activités liées à l'environnement

méditerranéen, il dispensera des formations professionnelles et supérieures, initiales ou continues. La présence sur le site du « Lycée des métiers » représente de plus un élément très favorable.

Ce centre, lieu de recherche et de formation, bénéficiera de la logistique et des moyens évoqués ci dessus. Il semble que notre démarche liant diagnostic et appui à l'activité économique, offre de formation modulable, professionnalisation effective axée sur des besoins locaux présente un intérêt manifeste.

L'étude cherchera à préciser les besoins en formation dans ce secteur, les différents niveaux visés, les contenus de formation, les débouchés professionnels, les budgets mobilisables en formation, les besoins des entreprises intervenant dans les secteurs de l'environnement et du développement durable, les évolutions et tendances, les perspectives d'ouverture de marchés au niveau Méditerranéen.

3 Schéma tourisme durable :

Sur l'axe « tourisme durable », une prise en compte des orientations de la Direction du tourisme du Conseil Général était souhaitable ; dans ce sens, nous avons rencontré M. Jean Pierre Serra, Président de l'Agence de Développement Touristique « Var Tourisme ».

Au cours de cette rencontre, le principe d'un partenariat d'action entre l'association et le Conseil Général a été acté, le principe d'une nouvelle rencontre technique associant Jean Miche Couve et des techniciens du Conseil Général étant proposé. Lors de celle ci, nous présenterons les objectifs poursuivis par notre étude de faisabilité, et pourrons échanger sur les complémentarités et actions qui peuvent être engagées.

En ce qui concerne le portage et la gestion d'un dispositif territorial de promotion et de valorisation d'un tourisme durable, la création d'un GIE associant la maison du Tourisme et la communauté de communes Cœur du var paraît la plus adaptée.

L'étude réalisée visera à clarifier les points suivants : analyse de l'existant, élaboration d'un schéma territorial « tourisme durable » opérationnel, types de valorisation touristique à promouvoir, actions concrètes à échéance rapide, cadre juridique permettant le portage, coordination et mise en cohérence du schéma, prévisions financières

4 Géopark

La création de ce dispositif, a rencontré un vif intérêt auprès des personnes rencontrées lors des différents rendez-vous. Nous avons à nouveau rencontré M. Martini, Directeur de la Réserve Géologique de Haute Provence, afin de préciser les modalités de création et de labellisation d'un Geopark. Ce dispositif, patronné par l'UNESCO, implique bien évidemment la conduite d'une étude de faisabilité portant sur l'intérêt géologique, les modes de valorisation et de gestion.

Le principe d'une étude de préfiguration d'un Geopark sur le territoire des Maures a été acté. Celle ci est intégrée pour partie à l'étude « schéma tourisme durable », les finalités et principes (attractivité territoriale « différente », offre tourisme scientifique originale,

identité différenciatrice forte, valorisation et protection du patrimoine naturel, etc.) paraissant complémentaires. C'est la Réserve Géologique de Haute Provence, premier Geopark labellisé par l'Unesco, qui assurera cette mission.

Le site internet

Nous avons travaillé depuis le mois de Septembre avec un professionnel à la réalisation du site internet de l'association, celui existant n'étant adapté ni sur le fonds ni sur la forme (liens pas visibles, fonctionnalités insuffisantes, impossibilité de mise à jour par l'association). Sur la forme, les textes y figurant sont à modifier et actualiser.

Le but était d'élaborer un site « conforme » à l'image et aux actions conduites par l'association, permettant de manière simple d'accéder à toutes les informations utiles et aux différents liens (Gallimard). Sa présentation et son graphisme ont été conçus pour être en adéquation avec les thématiques « tourisme, environnement, culture, développement durable ». Il ne s'agissait donc pas d'une refonte, mais de la construction intégrale de l'outil. En fin d'année, l'ensemble du diagnostic des besoins était finalisé, les membres de l'association avaient validé l'ensemble des démarches et actions évoquées ci dessus

B Conditions de fonctionnement de l'association

a. Les modes de fonctionnement ont été modifiés :

- Du fait de l'évolution de l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez vers une prochaine Communauté de communes, le Comité des Elus, avec lequel notre association avait une convention de mise à disposition des agents et des moyens administratifs, a fait savoir qu'il ne pouvait plus renouveler sa participation. La convention qui nous liait a été résiliée. Au 1^{er} janvier 2011, une convention pour une mission complémentaire administrative sur la base de 120H a été conclue avec le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA.
- Compte tenu de l'évolution de notre association, et de ses actions, une convention a été passée entre l'association et Hervé PASSAMAR, chargé d'une mission d'assistance à la démarche active et opérationnelle d'un développement territorial et de mise en œuvre des objectifs issus du diagnostic. Cette convention a pris effet en date du 01 juin 2011 pour se terminer le 30 juin 2012.

b. Modifications des statuts

L'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre qui s'est déroulée à Cavalaire, au complexe sportif Henry Gros, a décidé la modification des statuts de l'association. Cette refonte concernait deux aspects :

- modifications d'ordre pratique
- modifications visant une plus large ouverture de l'association aux citoyens

Les articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,13 ont été modifiés.

Le siège social de l'association a été transféré au siège administratif : 5 traverse des Lices à Saint-Tropez.

Les conditions d'adhésion ont été élargies à trois collèges principaux :

1^{er} collège : Elus représentant les communes ou groupement de communes

2^{ième} collège : Personnes morales représentant la société civile et personnes qualifiées

3^{ième} collège : Personnes physiques intéressées par la réalisation des objectifs de l'association.

Il est à noter également les modifications du fonctionnement des assemblées générales, de sa composition et représentation, du pouvoir du Président et de sa délégation, du nombre d'administrateurs, et de la perte de qualité de membres.

INTERVENTIONS sur le rapport d'activité

Frédéric ROUX trouve qu'il est dommage que le GEOPARK vienne se greffer derrière les trois actions entreprises, mais qu'au contraire c'est le sujet qui doit être mis en avant de nos projets et qui doit en être le moteur.

Jean-Michel COUVE pense que le GEOPARK est effectivement un outil de mutualisation de l'ensemble de nos projets, il n'est pas une structure supplémentaire.

Il souhaiterait par ailleurs que nous réfléchissions à comment nous pourrions raccrocher à notre action le site crée par la société "Latitude-Gallimard" (www.maures.latitude-gallimard.com). Il rappelle qu'il s'agissait d'un site purement promotionnel visant à valoriser le territoire, et non pas d'un site commercial. Le regret est que nous n'arrivons pas à le lier avec le site de la Maison du Tourisme du Golfe, alors que c'est un site qui renvoie aux sites locaux, il ne peut donc y avoir aucune concurrence. Il faut l'utiliser et le faire vivre, car il serait dommage que le territoire ne puisse pas bénéficier de l'exploitation de cet outil

Robert BOUCHARD pense qu'il n'est pas dans la culture des gens de consulter les sites internet, mais bien plus dans les applications mobiles. Il considère que nous avons du retard et qu'il est urgent que l'association "communique" autrement.

Jean-Michel COUVE lui rappelle que le site "Latitude-Gallimard" avait prévu de pouvoir être consulté par iphone et d'être développé en ce sens. Il a seulement besoin d'être actualisé. Les informations sur les atouts de notre territoire devraient affluer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

III PRESENTATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2011

La parole est donnée à Carole BLION.

Elle rappelle que les bilan, compte d'exploitation, annexes et attestation du cabinet d'expertise-comptable ont été remis à tous les participants. Par ailleurs, un tableau synthétique transcrit les recettes et dépenses et donne un aperçu comparatif des cinq dernières années. Pour ne pas alourdir la réunion de ce jour, elle propose de commenter ce tableau, les explications plus détaillées étant mentionnées dans le rapport financier.

Elle rappelle que les cotisations des communes ont été fixées en 2003 à 0.40 euro par habitant (recensement 1999). Elles n'ont pas augmenté depuis.

Le montant des cotisations des organismes est fixe depuis la création de l'association, il est de 153 euros. La diminution du montant global des cotisations depuis 2007 est due au retrait des communes.

Les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées.

Rappel des comptes depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011
Cotisations des membres	+32 905	+ 31 708	+26 890	+20 150	17 410
Divers produits				+597	+79
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	+3 288	0	0	0	4 257
Subvention sur études / (Etat)	+ 26250	+8 750	0	0	130 000
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	0	+ 18 000	+18 000	0	
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	0	0	+ 3 750	0	
Total recettes	+62 443	+ 58 458	+ 48 640	+ 20 747	151 746
Achats				- 316	-8
Fonctionnement	-5 590	- 5 263	-4 448	- 5 037	-6 840
Dotation aux provisions	0	- 612	-2 445	- 1 200	-306
Charges exceptionnelles	-3 288	- 612	0	- 1 709	-4 692
Réceptions, missions et déplacement	-2 340	0	0	- 3 916	-496
Etudes	-52 923	- 17 641	0	0	-15 000
Site Internet Latitude Gallimard	0	- 71 760	-71 760	0	
Total dépenses	-64 141	- 95 887	- 78 653	- 12 178	-27 342
Engagements à réaliser					-113 091
Résultat arrondi	-1 698	-37 429	-30 013	+ 8 569	+11 313

Report fin d'exercice	+67 774	+ 30 345	+ 332	+ 8 900	20 213
-----------------------	---------	----------	-------	---------	--------

Se trouve également dans les dossiers le tableau de synthèse concernant la subvention de 130.000€ attribuée par le Ministère, sur lequel nous pouvons constater qu'au 30 juin, date à laquelle nous devons rendre les comptes à l'administration, la subvention n'avait pas été utilisée dans son intégralité. Il restait en effet, à imprimer et à éditer les plaquettes de communication. Nous espérons que l'administration ne demandera pas le remboursement de cette somme à l'association.

Présentation des comptes 2011

Les comptes de l'année 2011 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport.

I. EXAMEN DES COMPTES et RESULTATS

L'année 2011 s'est soldée par un résultat bénéficiaire de 11.313€

A BILAN ACTIF PASSIF

Le total du bilan ressort à 142.223€

*** ACTIF**

Les cotisations n'ont pas toutes été versées en 2011. Certaines communes ainsi que certains membres associés n'avaient pas versé la cotisation de l'année, voire des années antérieures.

Pour ces raisons, et par mesure de prudence nous avons passé une provision pour « créances douteuses » concernant deux cotisations pour un montant de 306€.

A la date de l'arrêté des comptes de l'exercice comptable, les créances brutes des membres associés se montent à 2.109€, et déduction faite de la provision précitée, les créances nettes se montent à 1.803€, contre 19.444€. Mais il n'y a pas lieu de comparer ces deux sommes, la différence importante constatée s'explique par une subvention à percevoir en fin d'année 2010, accordée par la Préfecture en 2009 et virée sur les comptes de l'association qu'en début 2011.

Le poste "disponibilités" pour un montant de 140.208€ concerne le solde de la banque, sachant que la subvention de 130.000€ du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a été virée le 01 décembre 2011 sur les comptes de l'association.

*** PASSIF**

Le résultat de l'année précédente a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 06 mai 2011 statuant sur les comptes de 2010 qui s'établit à 8.900€.

Les fonds dédiés pour un montant de 113.091€ concernent la subvention non utilisée au 31 décembre 2011. Sur cette subvention ont été enregistrés les honoraires d'Hervé PASSAMAR (15.000€), et les honoraires du cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA (1.794€), qui ont travaillé sur le projet de l'association au cours du second semestre 2011, la location des salles de réunion (90€), et des frais de réception (25€)

Les dettes financières concernent une cotisation réglée à tort par une commune sortie de l'association en 2008.

Les dettes fournisseurs seront réglées au cours du premier semestre 2012.

B COMPTE DE RESULTAT

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

Le total des produits de l'exercice s'est élevé à la somme de 151.746€, le total des charges à la somme de 27.342€.

I) PRODUITS

Ils se composent de :

- cotisations
- subvention
- reprises de provisions
- produits financiers

Les cotisations ont évolué par rapport à l'année 2010. Elles sont passées de 20.150€ à 17.410€ La différence constatée résulte du retrait de l'association de certaines communes, et d'une exonération partielle des communes qui ont demandé leur retrait au cours de l'année 2011.

Le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement nous a octroyé une subvention de 130.000€ aux fins de mettre en œuvre un projet global basé sur trois études :

- Un pôle économique
- La création d'un Centre de Formation et de recherche environnementale
- La réalisation d'un schéma de développement durable touristique

La reprise sur provision pour 4.257€ concerne les provisions constituées au cours des années précédentes pour deux communes et une association n'ayant pas réglées leurs cotisations, l'une depuis 2007, l'autre depuis 2006, enfin la troisième l'association n'étant plus en activité.

II CHARGES

1°) **Les charges d'exploitation** représentent :

- Les prestations et études extérieures : les prestataires extérieurs auxquels l'association s'est attachée afin de mettre en œuvre son projet. Il s'agit notamment d'Hervé PASSAMAR, et du cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA
- Les locations des salles de réunion, fournitures administratives, frais de PTT, frais de réception et services bancaires.
- La dotation aux provisions constate les créances douteuses pour un montant de 306€, et concerne deux membres associés.

Le résultat d'exploitation s'établit à un bénéfice d'un montant de 129.146€

2°) Les charges et produits financiers

Une convention passée avec la Caisse d'Epargne a permis de rémunérer le compte de l'association, ce qui a généré des produits financiers pour 79€.

En revanche, le virement attendu de la préfecture n'étant arrivé sur les comptes qu'en début d'année 2011, l'association a dû contracter auprès de la Caisse d'Epargne une « ligne de crédit à durée déterminée » pour un montant de 8.000€ ce qui a généré des charges financières pour 129€, et ce, afin de pouvoir régler le solde de la facture Latitude Sedona. Cette ligne de crédit était remboursable dès le virement de la subvention de 18.000€.

3°) Les charges et produits exceptionnels

Les pertes sont relatives aux créances devenues irrécouvrables de deux communes et d'une association. En vertu des nouveaux statuts adoptés en décembre 2011, nous précisons que les membres seront radiés après trois années consécutives de non paiement de cotisations. Les deux communes n'ont pas payé leurs cotisations depuis 2006 2007 et ce malgré des rappels. En décembre 2011, le Président Jean-Michel COUVE leur a fait part de la rédaction de l'article 7 concernant la perte de qualité de membres de l'association, et leur a proposé une exonération partielle des cotisations antérieures. Nous n'avons eu aucune réponse de leur part, en conséquence de quoi nous avons considéré ces deux communes comme radiées des membres de l'A.P.D.D.T.M.. Il appartiendra cependant à l'Assemblée générale de se prononcer sur ces radiations.

Par ailleurs la subvention allouée par le Ministère n'ayant pas été utilisée dans son intégralité, elle a été reportée sur 2012. Le détail de cette imputation est indiqué plus haut.

En fonction de ces derniers éléments,

Le résultat courant s'établit à un bénéfice d'un montant de 11.313€

IV PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Jean-Michel COUVE demande si les membres présents ont des interrogations ou des observations à faire sur le bilan qui vient d'être présenté.

Personne ne demandant la parole, les comptes annuels tels que présentés sont approuvés et quitus est donné;

Il est proposé de voter sur l'affectation suivante :

- résultat de l'exercice 11.313€
- en totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 20.213€

V ACTIVITES EN COURS – PERSPECTIVES 2013

Jean-Michel COUVE rappelle à l'assemblée le travail de l'association depuis janvier 2012, et nos projets pour la fin de l'année.

1 / EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Des réunions de sensibilisation auprès des adhérents de l'association et avec les partenaires socio-économiques se sont poursuivies au cours du premier trimestre 2012.

Le site internet

Quelques modifications du site, en fonction des dernières directives évoquées lors de l'assemblée générale de décembre 2011, auront permis de le finaliser et de le mettre en ligne fin janvier 2012 (contact@maures-developpement.fr)

Lancement des appels d'offres

L'élaboration des appels d'offres s'est poursuivie et affinée au cours du mois de janvier. Durant le premier trimestre 2012, nous avons aussi mobilisé de nombreux acteurs économiques susceptibles d'appuyer notre démarche : société Reguss, sociétés d'aménagements, entrepreneurs locaux. Ils ont accepté de s'impliquer sur nos études et d'apporter leur soutien à l'association. Ils nous ont aussi aidé à la rédaction du cahier des charges du pôle économique et nous ont apporté une expertise précieuse dans ce domaine. Il s'agit là d'un élément important, la viabilité économique des différents projets étant bien sur liée à la qualité des partenariats noués.

La mise en ligne du site a permis la diffusion des appels d'offres sur les trois études

- Projet de Pôle économique sur le territoire Cœur du Var
- Filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles
- Nouveau Schéma de tourisme durable sur le territoire des Maures

L'analyse des réponses après consultations des bureaux d'études ayant répondu aux appels d'offres a permis d'attribuer les études à deux bureaux :

- la société JYB CONSULTANT pour le projet de Pôle économique et les Filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles. En effet, après réflexions et concertations, il est apparu intéressant que, pour une garantie de cohérence et de coût, les deux études pouvaient être attribuées à un même prestataire.
- La société B.D.R.H. Conseils pour l'étude du Schéma de tourisme durable sur le territoire des Maures.

Par ailleurs, la Réserve Géologique de Haute-Provence, premier Géopark labellisé par l'UNESCO a assuré la mission d'étude de préfiguration d'un GEOPARK sur le territoire des Maures.

Suivi du déroulement des études

Après attribution des lots, un suivi du déroulement des études au regard du cahier des charges a été assuré lors de nombreuses réunions, en présence d'Hervé PASSAMAR.

Un rapport intermédiaire a été présenté en Assemblée générale en avril. La validation devant intervenir lors d'une assemblée générale prévue fin juin 2012.

2/ PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2012

2.1 Elaboration d'un document de synthèse

Après validation des dossiers présentés en Assemblée générale, il nous appartiendra au cours du second semestre 2012 d'élaborer un document transversal de synthèse de l'ensemble des études, et d'approfondir le volet économique au regard des résultats de la première partie des dossiers présentés.

2.2 Communication et publicité

Il est prévu une diffusion publique des résultats.

Une démarche de communication devra également être menée. Nous avons l'intention d'organiser une journée de séminaire présentant l'avancement de l'action menée par l'association, et permettant une mobilisation plus importante des partenaires socio-économiques, ainsi que des personnes individuelles intéressées par l'action de l'association.

2.3 Recherche de partenariats

L'action de l'association intègre ensuite une mission générale de recherche prospective de financements pour la réalisation des opérations. Elle implique l'établissement de plans de financement, l'identification et la mobilisation des institutions concernées.

Dans ce cadre, nous envisageons la constitution de dossiers de financements locaux, régionaux, nationaux et européens.

La subvention demandée auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, intégrait les frais de déplacements et de missions auprès des différents partenaires.

3) ORGANISATION DE TRAVAIL

Lors de la dernière réunion du 26 juin, nous avons prolongé la convention d'Hervé PASSAMAR afin qu'il puisse être en mesure de terminer un certain nombre de documents à produire conformément aux attendus de la subvention accordée par le Ministère et poursuivre la mobilisation des partenaires.

Comme nous venons de l'exposer notre travail n'est pas terminé, nous devons poursuivre et rendre opérationnelle notre démarche et avons encore besoin de ses compétences pour faire avancer l'association. Je vous propose donc de renouveler sa convention pour les quatre mois de fin d'année, sur les mêmes bases d'honoraires.

Début d'année 2013, je vous proposerai qu'Hervé PASSAMAR soit nommé Directeur de l'association sur statut salarié. Dans ces conditions, le coût envisagé serait de 4.950€ mensuels.

Par ailleurs le Conseil Général pourrait mettre à disposition de l'association un agent qui déchargerait en partie Hervé PASSAMAR.

Il est bien évident que, pendant ce laps de temps, il conviendra de rechercher des partenaires et des financements.

Il faudra par ailleurs également envisager une augmentation de la cotisation :

- des communes en fonction du dernier recensement (2009) et de l'augmentation de 2% prévue pour cette année, soit un total d'environ 2.642€ de plus.
- des personnes ou associations représentant la société civile.
- et la recherche de nouveaux membres, personnes physiques, prévus au collège 3 de nos derniers

statuts

- la création d'un nouveau collège des partenaires associés (acteurs économiques et mécènes)

3) PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2013

1 LE GEOPARK

La demande de création du GEOPARK ne pourra être accomplie que sur plusieurs années. Il appartiendra donc à l'association au cours de l'année 2013 de :

- solliciter l'avis des communes adhérentes et non adhérentes, situées dans le périmètre des Maures, pour la création et la mise en œuvre de ce GEOPARK.
- inventorier les différents sites patrimoniaux du territoire. Ces inventaires étant couplés à l'estimation des nécessités de protection (physique et réglementaire) comme des possibilités et contraintes de valorisation ou d'ouverture au public.
- définir un territoire pertinent élargi aux cantons de Lorgues et de Besse sur Issole
- mettre en place la concertation relative à la future structure porteuse
- préfigurer une politique adaptée de développement durable du GEOPARK ; Chartes de qualité, réseaux, etc...

2 SCHEMA DE TOURISME DURABLE

Réfléchir sur :

- l'intégration du GEOPARK dans ce schéma de tourisme durable, avec une approche pluridisciplinaire de la problématique économique du tourisme et du Centre économique environnemental.
- l'implication et l'adhésion du maximum d'acteurs du territoire, avec organisation par exemple d'un séminaire de restitution collectif
- Le montage technique et financier sachant que la Région peut financer des études de faisabilité

.

3. POLE ECONOMIQUE ET CENTRE DE FORMATIONS

Nous devons également envisager de travailler en partenariat avec la Communauté de Communes « Cœur du Var » et étudier avec elle quelles pourraient être les études dont elle aurait besoin et que nous pourrions mettre à sa disposition

INTERVENTIONS SUR LES PROJETS 2012 2013

Jean-Michel COUVE précise que le document de synthèse pourrait prendre la forme d'un triptyque élaboré par un graphiste, édité en une cinquantaine d'exemplaires qu'il nous faudrait distribuer non seulement lors d'une journée de sensibilisation à notre action mais aussi à nos partenaires futurs. La conception de cette plaquette devra être terminée fin octobre.

Hervé PASSAMAR indique que la réalisation de la plaquette suppose la validation des trois études. L'étude concernant le Pôle économique et le Centre environnemental méditerranéen n'a pas donné toute satisfaction. Il convient par conséquent de reprendre avant toute chose le travail sur ce sujet.

Florence LANLIARD estime qu'on ne peut pas se passer de la Communauté de communes "Coeur du Var" et qu'il est primordial de travailler avec elle, l'étude concernant le Pôle économique et le

Centre environnemental Méditerranéen se situe sur leur territoire. Il paraît donc important que les communes concernées puissent participer à nos travaux.

Aniouchka WAISSE demande qu'elle sera la teneur de ces plaquettes? Elle tient à préciser que la communauté de communes a aussi prévu de réaliser des plaquettes sur le volet économique.

Jean-Michel COUVE répond qu'il s'agit d'avoir une présentation "vendeuse" des actions menées par l'association. Il souhaite vivement que ces plaquettes soient réalisées le plus tôt possible pour pouvoir informer les communes comme les acteurs socio-professionnels sur les projets que nous menons.

Annick NAPOLEON pense que si la plaquette peut jouer un rôle important au niveau de la communication, il faudrait aussi prévoir et organiser une réunion de présentation, une journée de séminaire, faire en quelque sorte du marketing.

Hervé PASSAMAR estime également qu'il est important de démontrer que l'association a un projet porteur dynamique et qu'elle y croit.

Robert BOUCHARD indique que l'association est pénalisée de par le retrait des communes depuis sa création. Il suggère que l'on pourrait créer une délégation qui serait chargée d'informer les communes qui ne sont pas adhérentes, de notre travail. A partir de là, on pourrait peut-être envisager une adhésion plus forte.

Il demande si l'on connaît les raisons du départ de certaines communes.

Jean-Michel COUVE répond que les raisons du retrait des communes sont de trois ordres :

- celles qui ont délibérément voulu quitter l'association
- celles qui ont considéré que ce que nous faisons n'était pas très explicatif
- celles qui ont pensé que nous faisons une concurrence dommageable au P.N.R.

Frédéric ROUX constate que seule la commune du Thoronet, membre de la Communauté de Communes, fait partie de l'association. Il pense que tant que nous n'aurons pas réussi à convaincre les autres communes de participer en tant qu'adhérentes à l'association, nous n'arriverons pas à avancer. Pour avoir déjà fédéré tous les maires du "coeur du Var" concernant le dossier de la LGV, et d'un point de vue stratégique il propose d'aller à la rencontre de ces communes.

Florence LANLIARD pense, qu'effectivement, il est extrêmement inconfortable de travailler sur un projet où les communes concernées ne sont pas présentes.

Jean-Michel COUVE informe que la Communauté de Communes a déjà elle même quelques difficultés à se structurer et à avancer, et qu'il est, par conséquent compliqué en ce moment de les faire participer à nos travaux. La Communauté de Communes est en attente de notre part d'un outil qui soit attractif. Envisager de demander à Claude PONZO de faire délibérer pour que les communes intègrent l'association me paraît à l'heure actuelle difficile et prématuré, tant que notre projet n'est pas parfaitement bouclé et notre plaquette constituée.

En revanche, je remercie d'ores et déjà tous ceux qui pourraient intervenir en faveur de l'association auprès des communes non-adhérentes.

Jean-Michel COUVE rappelle qu'Hervé PASSAMAR travaille en ce moment avec Aniouchka

WAISSE et propose qu'elle nous indique les principales orientations de la Communauté de Communes.

Anouichka WAISSE informe que sur le projet Var Ecopôle des groupes de travail vont être organisés :

- le premier groupe concernera l'aménagement du foncier, elle rappelle qu'aujourd'hui la Communauté de Communes n'est pas propriétaire des terrains
- le second groupe travaillera sur une stratégie de développement économique avec à réaliser des études de marchés.
- il est prévu qu'un troisième groupe travaille à la réalisation d'une plaquette à diffuser lors de salons concernant notamment les nouvelles activités de développement.

Enfin un dernier groupe de travail sera destiné à l'aménagement du projet, sachant que Var Ecopole c'est 100 hectares de terrains dont une vingtaine sur des terres agricoles.

Elle pense que notre association peut être liée par notre projet de GEOPARK. Une réunion est programmée pour le mois de septembre avec Claude PONZZO , Jean-Luc LONGOUR, Jean-Michel COUVE et Hervé PASSAMAR dans le cadre de l'avancement de nos études.

Hervé PASSAMAR indique qu'une note technique qui précisera les attendus de chacune des parties et qui permettra ainsi d'acter notre travail et notre coopération avec la communauté de communes est prévue et sera finalisée fin juillet.

Hervé PASSAMAR souhaite intervenir également sur l'organisation future de l'association. Son contrat était à l'origine une mission d'appui à la réalisation des objectifs de l'association, il constate qu'aujourd'hui il existe de véritables attentes et de réels besoins. Accompagner l'association dans la mise en oeuvre de son projet l'intéresse d'autant que cela correspond à un moment charnière pour elle. Si elle arrive à trouver un dynamisme grâce, sans doute, au montage du GEOPARK qui demande du temps et du travail mais qui sera fédérateur, alors ses projets de Schéma de Tourisme Durable et de Pôle économique verront le jour.

Jean-Michel COUVE rappelle également qu'il nous appartient de prendre en compte le volet "forêt" pour lequel l'association avait été créée au départ. La liste d'action prévue par la Charte ne débouche pas sur des avancements forestiers. Il faudra étudier de quelle manière nous pouvons envisager une évolution du programme de la charte forestière.

Frédéric ROUX précise que pour une grande partie la forêt des Maures est du domaine du privé. Le syndicat qu'il représente ne peut qu'écouter les propriétaires.

Nicole TRONCHE souhaite savoir combien il y a de propriétaires forestiers?

Frédéric ROUX répond qu'il y a 80.000 propriétaires de plus d'un hectare et 10.000 propriétaires de plus de 4 hectares. Il est intéressant également de connaître les particularités de chacun de ces propriétaires. Il y a les actifs, ceux qui sont prêts à faire quelque chose pour la forêt, à éventuellement ouvrir aux touristes, ceux qui sont carrément pyrophobes, et les passifs ceux qui considèrent que la forêt coûte chère et ne font rien.

Florence LANLIARD en tant que Présidente de l'association "Maures bois énergie" insiste sur le fait qu'une gestion fine de la forêt est développée, et non pas une gestion de "combustible bois". Le bois est un matériau noble, qu'il convient de valoriser

Frédéric ROUX rappelle que le bois doit être coupé pour qu'il se renouvelle, et que la forêt doit être entretenue pour qu'à défaut de bois coupé nous n'ayons pas de bois calciné. Cela nécessite qu'il y ait du tri, il faut également savoir et pouvoir le débarder, l'aspect desserte à une importance primordiale.

Florence LANLIARD indique qu'elle travaille aux changements de statuts de la DFCI afin d'obtenir une multi-fonctionnalité de la forêt.

Frédéric ROUX précise que depuis la signature de la Charte, le syndicat n'a jamais été invité ou sollicité.

Florence LANLIARD répond que la structure porteuse n'est pas encore validée.

Jean-Michel COUVE informe que la particularité de notre association est qu'elle intègre des collèges associés, contrairement à d'autres groupements.

Dominique CORDOLA à propos de la forêt modèle, demande s'il y a déjà des chartes ?

Florence LANLIARD rappelle que le principe de la forêt modèle est un enjeu planétaire

Aniouchka WAISSE souligne que la Communauté de Communes a pour projet un parc à bois

Jean-Michel COUVE revient sur le projet du nouveau Schéma de Tourisme durable, et sur son territoire. Il pense, qu'en plus des secteurs du golfe de Saint-Tropez, de la Communauté de communes "cœur du Var", et de Collobrières, nous avons la possibilité d'élargir ce périmètre au canton de Besses sur Issole et au canton de Lorgues.

Nous pourrions prévoir une réunion de l'ensemble des partenaires concernés au printemps afin de constituer ce projet de Schéma de Tourisme Durable, après avoir établi avec Guy CASTAGNE l'inventaire de tous les équipements, sites, environnements, atouts de toute nature et élaborer un projet de production touristique.

Par ailleurs il revient sur la modification des statuts, pour l'intégration d'un quatrième collège, qui pourrait permettre de faire rentrer des partenaires en capacité d'aider financièrement les projets de l'association, d'envisager de transformer notre association en association reconnue d'utilité publique, qui lui permettrait de recevoir des dons et des legs déductibles fiscalement.

Il a également pris contact avec un cabinet d'avocats sur Paris Me BAOU, passionné par le territoire des Maures qui est prêt à être notre représentant auprès des grands groupes bancaires et autres.

Il faut se mettre en contact avec la fondation du Patrimoine qui peut être liée à nos projets, solliciter le Conseil Général pour des subventions, et pourquoi pas aussi déposer un nouveau dossier de subvention auprès du Ministère.

Jean-Luc BAUBAUT propose que dans le cadre de la communication et par l'intermédiaire de notre nouveau site internet, nous mettions en place des possibilités d'adhésion de particuliers à notre association.

Marie FRANQUEZA rappelle également que la CCIV peut aider notre association dans ses projets.

Frédéric ROUX suggère que les syndicats d'initiatives soient démarchés et que l'on communique

nos travaux.

Jean-Michel COUVE confirme qu'il devient urgent d'avoir à disposition des plaquettes que l'on pourrait diffuser et qui nous permettrait de mieux nous faire connaître.

VI/ BUDGET PREVISIONNEL 2012- COTISATIONS 2012

Jean-Michel COUVE laisse la parole à Carole BLION pour l'exposé du budget prévisionnel pour 2012.

Carole BLION informe que le budget prévisionnel établi en juin (annexé aux documents remis en séance) a été actualisé pour tenir compte de l'organisation du travail pour les mois à venir. Un tableau complémentaire (actualisé) se trouve dans les dossiers de chaque participant. Les frais de déplacements éventuels pour la recherche de partenariats ont été reportés en 2013 pour tenir compte des honoraires d'Hervé PASSAMAR. Elle précise qu'ainsi nous restons dans le même cadre budgétaire.

Recettes prévisibles

Lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2011, il avait été évoqué une augmentation des cotisations des communes ne dépassant pas 2%. Lors de l'assemblée générale du 23 mai dernier, nous vous avons transmis un tableau (annexé) du montant envisageable des cotisations pour 2012, incluant soit un calcul établi sur un nouveau recensement de la population en 2009, soit une augmentation de la cotisation de 2% .

L'année 2012 étant largement commencée, et les cotisations non encore appelées à ce jour, il nous est apparu opportun de ne pratiquer que l'augmentation de 2% sur la base des anciennes cotisations, et de ne pas tenir compte du calcul en fonction du recensement des habitants en 2009. Comme vous pouvez le constater la différence est minime, 13.603€ par rapport à 13.336€ pour l'année 2011.

Retrait des communes de Ramatuelle et la Môle

Conformément aux nouveaux statuts de l'association, les membres n'ayant pas payé leur cotisation sont exclus de l'association.

Détail des cotisations des communes et organismes membres en 2012 :

<i>Communes</i>	13 603 €
Cavalaire-sur-mer	2 158 €
Collobrières	698 €
La Croix Valmer	1 161 €
La Garde-Freinet	676 €
Grimaud	1 570 €
La Londe-les-Maures	3 607 €
Pierrefeu-du-Var	1 834 €
Le Plan de la Tour	983 €
Rayol-Canadel-sur-mer	288 €
Le Thoronet	628 €
<i>Autres membres</i>	2 142 €
<i>U.D.V.N.</i>	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associations de Professions Libérales	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €
Jean-Michel COUVE	153 €
DCA PACA	153 €
Alain FABRE	153 €
Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var	153 €

Pour cette année 2012 il est proposé de :

- modifier les montants des cotisations pour les communes sur la base du nombre d'habitants avec une augmentation de 2% Collège 1 des statuts
- de ne pas modifier la cotisation pour les personnes morales représentant la société civile et les personnes physiques qualifiées : 153€ . Collège 2

de fixer la cotisation pour les personnes physiques, intéressées à 15€. Collège 3 , conformément aux nouveaux statuts approuvés le 02 décembre 2011

Prévisions budgétaires 2012

Pour mener à terme le programme de travail commencé en 2011 nous rappelons que le Président a sollicité et obtenu une subvention exceptionnelle du ministère de l'écologie, du développement

durable, des transports et du logement de 130 000 €. Cette subvention de fonctionnement a été virée sur les comptes de l'association le 6 décembre 2011. Au 31 décembre, seuls 16.909€ ont été imputés sur la subvention. Les bureaux d'études ont fait l'objet d'appels d'offres en 2012, les consultations étant publiées sur le site « maures développement ». Les différentes réunions des responsables des deux bureaux d'études, Guy Castagne et Jean-Yves Buffard, choisis, ainsi que du Directeur de la réserve naturelle géologique de Haute Provence, Guy Martini, auxquelles participeront les membres de l'association génèrent des frais de location de salles, réceptions, divers. Par ailleurs, une dernière étape est envisagée : communication sous forme d'une plaquette dédiée aux futurs partenaires privés et publics. Ceci implique de prévoir un budget communication et recherche de partenariat.

En fonction de ces éléments, nous vous proposons le budget prévisionnel suivant :

	2010	2011	2012
Cotisations membres	20 150	17 410	15 745
Divers produits	597	4 336	
Subvention de Ministère		130 000	
Engagements à réaliser		-113 091	113 091
TOTAL RECETTES	20 747	38 655	128 836
Achats	316	8	
Fonctionnement	5 037	6 840	9 000
Dotation aux provisions	1 200	306	
Charges exceptionnelles	1 709	4 692	1 000
Réceptions Communications	3 916	496	13 000
Déplacements			2 500
Site			
Honoraires /Etudes		15 000	109 641
TOTAL DEPENSES	12 178	27 342	135 141
RESULTAT	8 569	11 313	- 6 305
REPORT FIN ANNEE	8 900	20 213	13 908

Adoption par l'assemblée générale des cotisations 2012 et du budget prévisionnel.

La séance est levée à 11H50.